

# COMMUNE DE GIVONNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 13

Date de convocation : 12/11/2020

L'an deux mil vingt le dix-sept Novembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme Mahut – Mme Martinelli – Mr Pelamatti – Mme Bosserelle – Mr Berthier – Mme Naisse – Mme Fontaine – Mr Bonnard – Mme Lacassagne – Mr Posta – Mme Blanchard – Mr Robin – Mr Barka

Abs excusés : Mme Hons – Mr Hannier

Madame Naisse Odile a été élue secrétaire de séance

#### Vente de bois

Madame le Maire fait part au conseil qu'un stock de bois datant de plusieurs années et de qualité moyenne est entreposé dans le parc de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil

Décide de fixer à, 20 € le stère de bois

Charge le Maire de faire appliquer cette délibération

Pour 13

#### Action sociale en faveur du Personnel

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer au personnel communal une participation individuelle sous forme de chèques cadeaux dans le cadre de l'action sociale orientée vers les loisirs, selon la répartition suivante :

Melle CUGNET Jacqueline, Adjoint technique, 33 chèques à 15 €

Mme NAISSE Muriel, Adjoint d'animation, 33 chèques à 15 €

Mr BONARINI Steve, Adjoint technique, 33 chèques à 15 €

Mme DE BONI Marie-Agnès, secrétaire de Mairie, 37 chèques à 15 €

Melle NOEL Roxane, CDD, 21 chèques à 15 €

Melle PARIS Stéphanie, CDD, 21 chèques à 15 €

Mme LUCAS Magdeleine, CUI, 13 chèques à 15 €

Mr NAISSE Francis, CUI, 8 chèques à 15 €

Mr BREHAUX Julien, CDD, 14 chèques à 15 €

Mr LE BORGNE Adrien, CDD, 9 chèques à 15 €

Stagiaires 5 chèques à 15 €

Soit 227 chèques pour une valeur totale de 3405 € plus les frais.

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour 13

### **Décision modificative :**

Mr Barka conseiller délégué aux finances informe le conseil que la somme prévue au budget primitif à l'article 204 ne sera pas suffisant au regard des factures restant à payer

Le Conseil après en avoir délibéré vote la décision modificative suivante :

Chapitre 204 :

Article 2041582 : + 10 000 €

Chapitre 23

Article 2315 : - 10 000 €

Charge Mme Le Maire de faire appliquer cette délibération

Pour 13

### **Décision modificative**

Le Conseil,

Vote la décision modificative suivante :

Chapitre 041 : Dépenses

Compte 21534 : 10 000 €

Chapitre 041 : Recettes

Compte 13258 : 10 000 €

Charge le Maire de faire appliquer cette décision.

Pour 13

### **Renouvellement Emploi non permanent**

Le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de période hivernale (entretien des voiries communales) et de printemps (préparation des massifs pour les plantations), il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

#### **Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, des heures supplémentaires pourront être effectuées et payées en cas de besoin

#### **Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial :

Indice brut 354 indice majoré 330

#### **Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 Janvier 2021 au 30 Juin 2021

Pour 13

### **Autorisation de paiement des dépenses investissements 2021**

Le Conseil après en avoir délibéré

Autorise le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit un montant de 63 375 €.

Décide de répartir ces crédits de la façon suivante :

Compte 2051 : 758.75 €

Compte 2041582 : 12 000.00 €

Compte 21 : Article 21316 : 1 250.00 €

Article 21318 : 2 150.00 €

Article 2135 : 5 000.00 €

Article 2138 :	3 250.00 €
Article 2152 :	15 000.00 €
Article 21578 :	2 500.00 €
Article 2158 :	4 216.25 €
Article 2183 :	750.00 €
Compte 23 : Article 2315 :	16 500.00 €

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération  
Pour 13

### **Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Madame le Maire fait part au conseil des modifications à apporter à la délibération du 03 Juillet 2020 concernant la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) à savoir :

- Modifier (page 1) Vu la délibération instaurant le régime indemnitaire du 30/09/2011
- Supprimer (page 5) « voir les critères définis dans la délibération du 27 Janvier 2016 jointe en annexe »
- Préciser que le régime indemnitaire rifseep sera appliqué aux agents contractuels de droit public après la période d'essai figurant sur le contrat de travail à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021
- Préciser que l'indemnité de régie n'est pas cumulable avec le rifseep.
- Charge le Maire faire appliquer cette délibération

### **Société publique locale SPL-XDEMAT**

#### **Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Par délibération du 27 Juin 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL. Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Mme Le Maire de cette communication.

Pour 13

## **Travaux**

### **Eclairage Abri bus :**

Monsieur Pelamatti présente au conseil différents devis concernant l'éclairage de l'abri bus :

- Entreprise Wuatelet et Duez éclairage solaire pour un montant de 1 216 € HT
- Entreprise Caillet éclairage solaire pour un montant de 1 370.50 € HT
- FDEA création d'un point lumineux sur le réseau éclairage public pour un montant de 1 535.46 € HT

Après en avoir délibéré le conseil opte pour l'éclairage solaire et choisit l'entreprise Wuatelet et Duez pour un montant de 1 216 € HT.

Charge le Maire de faire exécuter ces travaux.

Pour : 12

Abstention : 1

## **Travaux**

### **Abattage arbres**

Monsieur Pelamatti présente au conseil différents devis concernant l'abattage de plusieurs arbres dangereux sur la commune :

Il est demandé à Mr Bonnard de ne pas prendre part au vote et de quitter la salle

- Entreprise E.T.F Hubert pour un montant de 1 650 € HT
- Entreprise Bonnard pour un montant de 1 000 € HT

Après en avoir délibéré le conseil choisit l'entreprise Bonnard de 1 000 € HT.

Charge le Maire de faire exécuter ces travaux.

Pour 13

## **Rue de la Vieille Ville**

Madame le Maire expose au Conseil le projet de requalification et de mise en sécurité de la Rue de La Vieille Ville

Après en avoir délibéré

Le Conseil,

- Décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre au Cabinet IVOIRE pour un montant de 18 600 € H.T
- Charge le Maire de signer toutes pièces inhérentes à ce dossier de maîtrise d'œuvre

Pour 13

## **Travaux Rue de la Vieille Ville**

Après pris connaissance de l'avant-projet sommaire et de l'estimation prévisionnelle des travaux de requalification et de mise en sécurité routière de la rue de la vieille ville proposé par le Cabinet Ivoire, maître d'œuvre et ayant pour objectifs de

- Réaliser des aménagements pour renforcer la sécurité routière et réduire la vitesse des véhicules
- Aménager les trottoirs aux normes d'accessibilité PMR
- Améliorer les conditions de stationnement
- Aménager une liaison Vélo
- Améliorer l'image de l'entrée du village

Après avoir considéré qu'il était nécessaire dès 2021 de participer à la relance économique du territoire

Après en avoir délibéré, le conseil

- Décide de réaliser les dits travaux en 2 tranches
- Décide de réaliser la 1<sup>ère</sup> tranche en 2021 pour un montant de travaux HT de 687 725.00 €

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant de la 1<sup>ère</sup> tranche

- DETR 30%	206 317,50 €
- Emprunt 40%	275 090,00 €
- Part communale 30%	206 317,50 €

Total HT

687 725 ,00 €

- Charge le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux pour l'année 2021

Pour 13

### **Demandes de subventions**

Le Conseil autorise Mme le Maire à déposer dans le cadre des travaux communaux des dossiers de subventions auprès d'organismes susceptibles d'aider au financement des travaux.

### **Dissimulation réseaux de communications électroniques Rue de la Vieille Ville**

Vu les travaux de dissimulation de communications électroniques réalisés par la fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA) Rue de la Vieille Ville

Vu le décompte financier définitif concernant la participation financière de la commune s'élevant à 23 566.61 €

Vu le décompte financier définitif de la participation financière de la commune aux études d'un montant de 900 €

Le Conseil,

Autorise le Maire à mandater à la FDEA le montant de ces participations soit 24 466.61 €.

Pour 13

### **Création éclairage public Rue de la Vieille Ville**

Vu les travaux de neufs d'éclairage public Rue de la Vieille ville réalisés par la fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA)

Vu le décompte financier définitif concernant la participation financière communale d'un montant de

8 784.88 €

Vu le décompte financier définitif de la participation financière de la commune aux études d'un montant de 732.07 €

Le Conseil,

Autorise le Maire à mandater à la FDEA le montant de ces participations financières soit 9 516.15 €.

Pour 13

### **Informations diverses**

Mme Le Maire remercie les enseignants ainsi que les élèves de l'école de Givonne pour leur implication à la cérémonie du 11 Novembre. Remercie également Mr Saily pour le dépôt de fleurs au monument aux morts effectué gracieusement.

Les colis de Noël pour les personnes âgées de 80 ans et plus habitant la commune sont en cours de préparation.

Monsieur Posta fait part au conseil du compte-rendu de la réunion concernant le projet de méthanisation qui devrait être mis en place fin 2021 à Bazeilles.

Monsieur Bonnard Nicolas, vice-président du Syndicat « La Bonne Fontaine » fait part au conseil du compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat, notamment l'inquiétude de l'ONF face à la maladie de nombreux arbres (scolyte) qui cause de nombreux dégâts dans les forêts.

Mme Lacassagne fait part d'une demande des habitants de la clairière du Bannet concernant la pose d'un panneau de signalisation des numéros d'habitation au regard des difficultés pour les livreurs de localiser cette rue dans le lotissement.